

Alain LEVY

Commissaire Enquêteur
4, Boulevard Ohmacht 67000 – Strasbourg
Tel. : +33(0) 607 49 00 35
Courriel : alainlevy67.expert@gmail.com

Communauté de Commune de l'Outre Forêt
Monsieur Le Président
4, Rue de l'Ecole
67250 / Hohwiller

A Attention de Monsieur Paul HEINTZ

Strasbourg, le : 21 janvier 2025

Par courriel aux bons soins du service de l'urbanisme en la personne de Mr Zhivko GEORGIEV : urbanisme@cc-outreforet.fr

Référence : Procès-Verbal de synthèse. Révision Allégée n°2 du PLUi de Hattgau

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la révision allégée n°2 du PLUi de l'Outre Forêt, s'est déroulée du Mercredi 11 décembre 2024 au lundi 13 janvier 2025 inclus.

L'enquête publique a recueilli un certain nombre d'observations, le public s'est peu déplacé physiquement sur les lieux de l'enquête. Les contributions reçues ont été reprises ci-dessous en l'état, selon une méthode de « copier-coller » afin de rapporter au mieux les doléances exprimées de la part des contributeurs, dans l'attente des réponses de vos services.

- Les deux registres sous format papier déposés en la Mairie de Betschdorf et au sein des bureaux de la C.C.F.O. ont été clôturés et visés par mes soins le lundi 13 janvier 2025 à 17 heures.
- Le registre dématérialisé présent sur les sites : <https://www.cc-outreforet.fr/> et <https://www.betschdorf.com/> dédiés à l'enquête a été consulté 639 fois. Les documents de présentation ont pu être téléchargés et consultés. Des contributions ont été déposées (copie en annexe). Le site a été clôturé le 13 janvier 2025 à 23 heures.

A réception des présentes, je vous prie de m'adresser sous 15 jours vos observations éventuelles conformément aux stipulations de l'article L.123-18 du code de l'environnement, en réponse au présent procès-verbal de synthèse au regard des thèmes que je vous communique en pièce jointe.

Par précaution, j'adresse une copie du PV de synthèse et ses annexes par courriel ce même jour, en direction de Monsieur le Maire de la Commune de Betschdorf pour information et éventuelles suites à donner de sa part.

Vous remerciant pour votre retour,
Veuillez agréer, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Adressé par courriel le 21 janvier 2025, avec les annexes

Alain LEVY
Commissaire enquêteur



Pour le Président de la CCOF
Pris connaissance le : 23/01/2025



Pièces jointes :

- Procès-verbal de synthèse,
- Copie des deux registres d'E.P. sous format papier relatifs à l'enquête publique, visés, paraphés et signés.
- 5 contributions écrites reçues par courriers et 33 courriels déposés sur le registre dématérialisé en ligne.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Par ordonnance de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
Arrêté n° : E24000090/67 par décision du 10 octobre 2024 portant ouverture de l'Enquête Publique
Décision de désignation du commissaire enquêteur Alain LEVY

REVISION ALLEGEE N°2 DU PLUi du HATTGAU

En application des prescriptions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre le **procès-verbal de synthèse** destiné à porter à votre connaissance les observations exprimées par le public au cours de l'enquête publique menée, conformément à la décision n° E24000090/67 du 10 octobre 2024, de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et à l'arrêté intercommunal de la C.C.O.F., du 06 novembre 2024 sous l'autorité de Monsieur le Président Paul HEINTZ.

Je me permets de vous rappeler que vous disposez d'un délai réglementaire de 15 jours entiers, à compter de ce jour le 21 janvier 2025, pour produire, si vous le jugez opportun, un mémoire en réponse aux points soulevés dans ce document.

Je vous rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du mercredi 11 décembre 2024 au lundi 13 janvier 2025 inclus, d'une part dans les locaux de la Mairie de Betschdorf, et d'autre part dans les bureaux de la C.C.O.F. à Hohwiller lieux de mes quatre permanences avec mise à disposition du public du dossier d'enquête et du registre papier de recueil d'observation, ainsi que la mise en ligne d'un registre dématérialisé sur les liens, <https://www.cc-outreforet.fr/> et <https://www.betschdorf.com/> dédiés à la consultation de tous les documents relatifs à l'enquête publique avec une fonction dédiée par message électronique aux observations du public.

J'ai procédé le lundi 13 janvier 2025 à 17 heures à la clôture de cette consultation à l'issue de la dernière permanence prescrite dans les locaux de la C.C.O.F. et après récupération du registre en la Mairie de Betschdorf.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions sans aucun incident.

RELEVÉ DES OBSERVATIONS.

1- REGISTRES DEPOSES EN LA MAIRIE DE BETSCHDORF ET AU SIEGE DE LA C.C.O.F.

- a. Observations consignées sur les deux registres d'enquête publique déposés sis à :
 - ▶ Mairie de Betschdorf : Aucune contribution écrite et aucun visiteur m'a remis de courriers
 - ▶ Siège de la C.C.O.F. : 5 contributions écrites et 33 courriels m'ont été adressés

3- LETTRES ET COURRIELS :

- a. Je précise que le nombre de contributions sur les 2 registres d'enquête publique ont recueillis
 - ▶ 5 courriers m'ont été adressés, et 33 courriels ont été déposés sur le site du registre dématérialisé.

« En P.J. les copies de ces contributions »

4- UTILISATION DU REGISTRE DEMATERIALISE :

- ▶ 33 Observations par courriels
- ▶ 639 téléchargements et/ou consultations.

5- PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES :

Parmi les 12 P.P.A. consultées, seules la MRAe, la Préfecture du Bas Rhin, l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels et Agricoles et Forestiers ont répondu.

6- Les OBSERVATIONS RECUEILLIES DES P.P.A. :

6.1- A.R.S. (Agence Régionale de Santé du Grand Est).

Les documents sur la révision allégée n°2 du PLUi du Hattgau ont bien été adressés le 22 juillet 2024

En réponse l'ARS par courrier en date du 14 août 2024, demandait que le dossier soit complété au niveau des références suivantes :

- Sur le rapport de présentation,
- Au sujet de l'évaluation environnementale afin de la compléter,
- Sur le Règlement applicable à la zone UT.

Aucun avis n'est émis par l'Agence.

Il est demandé que le règlement nécessite d'être complété dans le sens des points traités.

6.2- Préfecture du Bas Rhin. (Direction départementale des territoires)

Le dossier complet de la révision allégée n° 2 du PLUi du Hattgau a bien été réceptionné par les services en date du 28 août 2024, selon le courrier de la Direction départementale des territoires qui a répondu le 10 octobre 2024, il est demandé et dit :

Observations souhaitées et attendues :

- Sur le choix de la localisation de la zone,
- Sur le choix du classement de la zone A en UT,
- Sur les réseaux de chaleur,
- Sur l'absence d'aménagement et de programmation,
- Sur la compacité des formes urbaines au sein de la zone UT,
- Sur l'évaluation environnementale.

Un **AVIS FAVORABLE** sous réserve a été prononcé, avec des remarques et recommandations que Monsieur Le Sous-Préfet souhaite voir être prises en compte.

Il est demandé que les avis et remarques de l'ARS soient insérées dans le dossier d'enquête publique.

6.3- La C.D.P.E.N.A.F. (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers :

Dans son AVIS du 18 octobre 2024 il est indiqué :

- Le projet permet le développement de l'industrie géothermique et d'extraction du lithium, est compatible avec le schéma de cohérence territoriale d'Alsace du nord, avec le plan climat-air-énergie du territoire.
- La commission souligne favorablement le classement en zone « N » de la zone humide présente sur le site.
- La commission note que le projet répond aux exigences de la séquence E.R.C. (Eviter-Réduire-Compenser) du Code de l'environnement.
- La commission regrette qu'aucune O.A.P. (Orientation d'aménagement et de Programmation) n'ait été prévue afin d'encadrer l'intégration paysagère et environnementale du projet.

Un **AVIS FAVORABLE** est donné assorti d'une observation :

Prévoir une O.A.P. afin de sanctuariser l'intégration paysagère et environnementale du site et organiser l'aménagement de la nouvelle zone humide.

Commissaire enquêteur :

Je demande à Monsieur le Maire de Betschdorf et aux services de la C.C.O.F. d'examiner la prise en compte dans la révision allégée n°2 du PLUi des propositions, remarques, avis et observations formulées par la MRAe la Préfecture du Bas Rhin et la C.D.P.E.N.A.F. et de me communiquer vos réponses.

7- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

CONCERNANT LE POINT DU PROJET DE REVISION

Sur le ban de la commune de Betschdorf, et plus particulièrement sur le ban communal (village de Schwabwiller) il s'agit de procéder à un reclassement d'un secteur en zone « A » du PLUi, d'une surface de 4,4 ha, en une nouvelle zone « UT » de 3,5 ha destinée à accueillir des constructions qui valorisent et/ou utilisent la ressource géothermale et de ses substances connexes telles que le lithium et en une zone « N » de 0,9 ha destinée à protéger une zone humide.

Commissaire enquêteur :

Durant l'enquête publique j'ai pu recevoir :

33 observations sur le registre dématérialisé

5 courriers remis en main propre lors des permanences.

Je vous soumetts les contributions écrites reçues, vous remerciant de m'apporter vos réponses aux questions posées par les contributeurs.

Quelles sont vos réponses et vos éventuelles observations sur l'ensemble de ces contributions. ?

Registre dématérialisé le 12.12.2024

Nom : Hottin **E-mail :** sebastien.hottin@gmail.com

Message : Bonjour, Je vous informe ce jour, que je suis totalement opposé à votre projet de GÉOTHERMIE sur le site de SCHWABWILLER. C'est une honte, Le projet a été volontairement dissimulé à la population ! La très forte proximité de nos habitations par rapport au site, va anéantir tout ce qui nous plaît (calme, beauté du paysage, chant des oiseaux...) et détruire tout ce que nous avons bâti ainsi que nos projet a venir...sachant que Jamais nous ne pourrons bénéficier de cette soit disant nouvelle énergie... Nous n'aurons alors que les désagréments...fissures, tremblement de terre, bruit, poussières, passage de camions.... Et j'en passe... Alors non ! Nous avons lutté pour trouver notre petit coin de paradis et nous ne vous laisserons pas le détruire...

Questions du Commissaire Enquêteur :

Refus total de valider le projet concerné.

Quelles réponses souhaitez-vous apporter ?

Registre dématérialisé le 19.12.2024

Nom : TR **E-mail:** titti92@hotmail.fr

Message : Les auteurs des documents joins, s'épargnent bien de mettre en avant la distance entre le village de Schwabwiller et la station de Lithium ... 100m !

Rien de plus surprenant après tout, après une campagne de communication proche du néant, ayant pour un seul objectif : passer en force, sans faire de bruit.

En revanche, aucune retenue sur les mise en avant des avantage de ce type de projet, notamment pour le porte-monnaie.

C'est une honte, de sacrifier un village de la sorte. Un village composé de familles, d'enfants en bas âges, de personne âgées, en recherchent de tranquillité.

Que deviendra-t-il de nos habitations, quand le foncier à Schwabwiller aura perdu 40% de sa valeur ?

Honte à nos élus locaux et à leurs intérêts purement financier !!

Questions du Commissaire Enquêteur :

Des questions sur l'information donnée en amont de l'EP. Des grandes inquiétudes quant à l'avenir du village.

Quelles réponses souhaitez-vous apporter ?

Registre dématérialisé le 20.12.2024.

Nom : Caroline PRINTZ.

E-mail: caroline.printz67@gmail.com

Message : Bonjour,

Comment sera financé le raccordement pour acheminer la chaleur jusqu'à la zone d'Hatten, et quel sera son tracé ?

Comment est évalué le risque sismique et la sécurité de la population avec la multiplication des forages sur le territoire ?

Comment partager la valeur de la géothermie pour les habitants à proximité qui en subissons uniquement les nuisances ?

On ne peut que déplorer qu'aucune concertation avec les habitants n'a eu lieu en amont de ce projet.

*La construction de cette centrale ne peut se faire qu'avec des clients chaleurs identifiés, ce qui n'est pas le cas à ce jour.
Les opérateurs et la communauté de communes de l'Outre-Forêt semblent surs d'eux mais dans le contexte actuel, la prudence est de mise quant à la potentialité des entreprises intéressées pour s'implanter dans la zone d'Hatten.*

Question du Commissaire Enquêteur :

Risques de sismicité, et autres désagréments pouvant affecter la population sur les territoire.
Pose la question des débouchés en termes de clients.
Quelles réponses apportez-vous ?

Registre dématérialisé le 21.12.2024.

Nom : Deck Cyril

E-mail: cyril.deck97@gmail.com

Message : Ma famille et moi-même,
Habitant de Schwabwiller, nous acceptons en aucun cas l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale lithium à l'ouest du village de Schwabwiller.

Question du Commissaire Enquêteur :

Refus d'accepter un tel projet, sans développement exprimé.
Quelle réponses apportez-vous ?

Registre dématérialisé le 21.12.2024

Nom : MURILLO

E-mail: murillo.alexandra67@gmail.com

Message : Bonjour,

Ce projet de géothermie est une mine de catastrophe environnementale ! C'est aberrant de vouloir construire une usine d'une telle ampleur au sein même du village car si près c'est une hérésie !

Le lithium, n'est pas si facile à extraire et son extraction génère beaucoup de dégâts, de séismes et de déchets ! (Anciennement Fonroche)

Du coup on délaisse le Kochersberg et ses maisons fissurées et on se rabat sur l'Outre-Forêt pour recommencer dans ce secteur !

Les premières tentatives d'exploitation à Rittershoffen ont déjà causés des dégâts ! Et je peux vous affirmer que quand cela vous arrive vous êtes sidérés ! Expliquez à vos enfants que ces tremblements de terre qui fissurent votre maison est induits à l'activité humaine !

Quand vous voyez le travail de votre vie se fissurer devant vous, vous n'avez que vos yeux pour pleurer !

Les failles sont pourtant bien connues pour ce genre de projets ! Et pourtant on continue encore et encore de trouver des nouveaux terrains ! Au détriment des riverains !

Nous ne voulons pas que l'essai de Vendenheim se réitère à Schwabwiller !

L'enjeu est trop important nous ne voulons pas prendre le risque de tout perdre! Nous ne voulons pas vivre d'autres séismes ! Nous n'avons plus confiance en Lithium de France !

Ce projet si près de notre habitation n'est pas envisageable pour le bien-être de tous ! Car forcément il y aura des impacts négatifs !

La question de l'eau déjà soulève de maintes inquiétudes dans un contexte en proie à de fortes sécheresses ces dernières années. Sans parler des éventuelles infiltrations que ce genre de projet gigantesque peut engendrer donc l'eau gonflera les sols et ainsi nos terrains et maisons s'affaisseront puis se fissureront et qui sera la à ce moment là ? QUI ??

On a déjà deux centrales géothermiques à quelques kilomètres à peine de chez nous, on n'en veut pas d'autres !

On ne veut pas prendre de risquer nos maisons ! C'est maintenant qu'il faut dire NON ET STOPPER CE PROJET rocambolesque, demain il sera trop tard !

Avant en Alsace on faisait en sorte que les convenances et les traditions soient respectées. Maintenant ce n'est plus l'église au milieu du village mais le lithium !!! NON à cette usine de géothermie à Schwabwiller !

Question du Commissaire Enquêteur :

Sur ce sujet très sensible qui doit être pris en considération notamment au regard des conséquences d'un passé pas très lointain :

Peut-on dire que les réponses à ces questions sur le risque sismique ne relèvent pas du champ de l'urbanisme, car ce volet sera traité lors d'une EP portant sur l'autorisation environnementale qui concernera le forage.

Quelles réponses souhaitez-vous apporter ?

Registre dématérialisé le : 21.12.2024 :

Nom : MURILLO

E-mail: murillo.alexandra67@gmail.com

Message : Bonjour,

Ce projet de géothermie est une mine de catastrophe environnementale ! C'est aberrant de vouloir construire une usine d'une telle ampleur au sein même du village car si près c'est une hérésie !

Le lithium, n'est pas si facile à extraire et son extraction génère beaucoup de dégâts, de séismes et de déchets ! (Anciennement Fonroche)

Du coup on délaisse le Kochersberg et ses maisons fissurées et on se rabat sur l'Outre-Forêt pour recommencer dans ce secteur ! Les premières tentatives d'exploitation à Rittershoffen ont déjà causés des dégâts ! Et je peux vous affirmer que quand cela vous arrive vous êtes sidérés ! Expliquez à vos enfants que ces tremblements de terre qui fissurent votre maison est induits à l'activité humaine ! Quand vous voyez le travail de votre vie se fissurer devant vous, vous n'avez que vos yeux pour pleurer ! Les failles sont pourtant bien connues pour ce genre de projets ! Et pourtant on continue encore et encore de trouver des nouveaux terrains ! Au détriment des riverains !

Nous ne voulons pas que l'essai de Vendenheim se réitère à Schwabwiller !

L'enjeu est trop important nous ne voulons pas prendre le risque de tout perdre! Nous ne voulons pas vivre d'autres seismes ! Nous n'avons plus confiance en Lithium de France !

Ce projet si près de notre habitation n'est pas envisageable pour le bien-être de tous ! Car forcément il y aura des impacts négatifs ! La question de l'eau déjà soulève de maintes inquiétudes dans un contexte en proie à de fortes sécheresses ces dernières années. Sans parler des éventuelles infiltrations que ce genre de projet gigantesque peut engendrer donc l'eau gonflera les sols et ainsi nos terrains et maisons s'affaisseront puis se fissureront et qui sera la à ce moment là ? QUI ??

On a déjà deux centrales géothermiques à quelques kilomètres à peine de chez nous, on n'en veut pas d'autres !

On ne veut pas prendre de risquer nos maisons ! C'est maintenant qu'il faut dire NON ET STOPPER CE PROJET rocambolesque, demain il sera trop tard !

Avant en Alsace on faisait en sorte que les convenances et les traditions soient respectées. Maintenant ce n'est plus l'église au milieu du village mais le lithium !!! NON à cette usine de géothermie à Schwabwiller !

Question du commissaire enquêteur :

Il est légitime d'entendre les arguments développés par Mr MURILLO.

Le terme catastrophe environnemental revient régulièrement dans l'expression des contributeurs.

La société Lithium de France est directement mise en cause.

Que souhaite répondre le porteur du projet ?

Registre dématérialisé Le 27.12.2024

Nom: Meckling Philippe

E-mail:

pmerkling@gmail.com

Message: Monsieur

le

Commissaire

enquêteur,

Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique concernant la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Hattgau.

Cette révision vise à créer un zonage UT à proximité de la commune de Schwabwiller, afin de permettre un projet d'ouverture de travaux miniers et d'exploitation d'une ressource géothermique et de lithium. J'exprime tout mon soutien au projet de modification du PLUi pour permettre l'installation des puits de forage et l'unité de concentration du chlorure de lithium. Cependant, j'ai quelques observations et questions.

Tout d'abord je tiens à souligner l'incohérence et la confusion engendrées par la chronologie des procédures administratives liées à ce projet :

1. Une enquête publique a récemment eu lieu concernant la Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (DAOTM) pour ce projet.

2. L'enquête publique actuelle, portant sur la révision du PLUi, intervient après celle de la DAOTM, alors qu'elle vise à rendre possible ce même projet au plan de l'urbanisme.

Cette situation est problématique pour plusieurs raisons.

- Elle crée une confusion pour le public, qui peut avoir du mal à comprendre la logique et les implications de ces procédures successives.

- Elle peut donner l'impression que la modification du PLUi n'est qu'une formalité administrative, alors qu'elle devrait être l'occasion d'un véritable débat sur les conditions d'aménagement et les activités autorisées dans la zone concernée près du village de Schwabwiller.

Il paraît légitime d'encadrer de manière plus précise des activités industrielles liées à des substances reprotoxiques.

La présente enquête publique est la 5e de l'année 2024 qui concerne des projets géothermiques en Alsace du Nord :

- Projet de forge de Wissembourg-Riedseltz, au lieu-dit du Schafbusch, s'est déroulée du 10 avril au 15 mai 2024

- Projet de forage Soultz-sous-Forêts est prévue du lundi 19 août au vendredi 20 septembre 2024

- Projet de forage Schwabwiller (commune de Betschdorf) se déroule du lundi 4 novembre 2024 à 9h00 au lundi 9 décembre 2024

À cela il faut ajouter les deux enquêtes publiques pour la modification du PLU de Soultz-sous-Forêts et celle en cours pour le PLUi Hattgau.

D'ores et déjà, une nouvelle enquête publique pour des forages supplémentaires à Rittershoffen est en préparation.

On apprend par le compte-rendu de l'examen conjoint des PPA, joint à ce dossier, que la société Lithium de France prévoit 10 à 15 projets de forage semblables. Le dossier n'est pas clair sur la prise en compte de la surface du projet de Schwabwiller dans la surface accordée dans le cadre du PENE.

J'ai exprimé à plusieurs reprises, lors des procédures citées plus haut, que le projet (*) Géothermie et Lithium pour l'Alsace du Nord est d'une telle ampleur qu'une concertation globale et structurée pour permettre au public d'exercer son droit à l'information et à la participation en disposant d'une information complète, sincère et compréhensible, fait cruellement défaut. Le projet d'extraction minière de lithium dans le département de l'Allier, pour une production annuelle LCE (Lithium carbonate équivalent)

approximativement équivalente au projet Alsace du Nord a fait l'objet d'un débat public animé par la CNDP (Commission nationale du débat public)

Pourquoi le ou les projets portés par Lithium de France et/ou par Électricité de Strasbourg ne font-ils pas l'objet d'une approche de participation du public plus structurée ?

Je souhaite une analyse du maître d'œuvre et du commissaire enquêteur sur l'effectivité du dispositif mis en œuvre par le maître d'œuvre pour garantir le droit à l'information et à la participation des citoyens par rapport au projet global (*). Projet qui dépasse les limites administratives de la communauté des communes de l'Outre-Forêt.

(*) Le compte-rendu de la réunion confirme qu'il y a bien un projet Lithium de France qui comporte de multiples forages et un site à Hatten.

En ce qui concerne l'étude environnementale. :

J'estime que seule une analyse prenant en compte les impacts cumulés de tous les projets planifiés est de nature à évaluer les effets sur l'environnement et mettre en œuvre une méthodologie ERC cohérente et satisfaisante.

Dans le même ordre d'idée, l'écotoxicité du lithium en milieu aquatique ni la néphrotoxicité avérée des sels de lithium ne sont prises en compte dans l'étude d'impact et aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est mentionnée par rapport à ces impacts potentiels.

Le maître d'œuvre peut-il détailler les mesures prévues pour protéger la zone « N » d'éventuels impacts liés à la toxicité des sels de lithium ?

Pour les informations liées à la toxicité des sels de lithium, il est possible de consulter :

- Écotoxicité du lithium en milieu aquatique

Nicolas Dupuy (1), Laetitia Minguéz (1), C. Cossu-Leguille (1)

Université de Lorraine : <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03531010>

- Projet de RMOA (analyse des options de gestion réglementaire) de l'Anses sur le lithium et ses sels

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-rmoa-analyse-des-options-de-gestion-a3086.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

Question du commissaire enquêteur :

Nombre de sujets sont exprimés.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur.

Registre dématérialisé le : 29.12.2024

Nom: GRANDCLAUDE

E-mail: ggdebetsch67@gmail.com

Message : Bonjour

Vous souhaitez modifier le PLUI du Hattgau afin de permettre l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale lithium à l'ouest de la commune de Schwabwiler.

Pour ce faire des forages profonds seront nécessairement effectués avec une fracturation hydraulique de la roche afin de permettre à l'eau chaude de remonter. Cette opération entrainera, a n'en pas douter, des secousses sismiques, comme cela a été le cas pour la centrale de Rittershoffen!!!!

Je tiens à vous rappeler que dans la nuit du 7 au 8 mai de cette année, la commune de Betschdorf a été l'épicentre d'un séisme, suite aux forages de Rittershoffen et ayant causé quelques dégâts sur mon habitation.

Ces dégâts n'ont pas été pris en compte par mon assurance et ne sont pas pris en compte par la plupart des contrats multirisques habitation, de même que je pense qu'en cas de séisme plus important ils ne le seraient par la société qui procédera à ces forages et encore moins par ES, chacun se renverra la balle. (Fonroche à Reichstett).

Donc pour ma part je suis contre un tel projet qui ne pourrait que nous apporter des désagréments

Question du commissaire enquêteur :

Concerne les problèmes de sismicité

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur.

Registre dématérialisé le 02 01 2025 Nom : André EISELE

E-mail: andreeisele10@gmail.com

Message : Bonjour Comment peut-on valider un tel projet, situé non loin d'un lotissement récent. N'avons-nous aucune empathie pour ces habitants qui viennent de faire l'investissement de leur vie et qui vont se retrouver avec une dévalorisation importante de leurs maisons d'habitation ?

Sans parler des risques sismiques, liés à l'accumulation des forages, risques qui d'évidence ne sont pas maîtrisés (séismes induits récents).

Question du commissaire enquêteur :

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur.

Registre dématérialisé le 06 01 2025 Nom : Astride Scheidt E-mail: astride.scheidt@orange.fr

Message: Trop de sites de forage autour d'un secteur assez rapproché ne peut qu'aggraver le risque de mouvements sismiques et énormément de dégâts. C'est inconcevable de penser qu'au bénéfice et d'enrichir les plus riches. Aucune assurance ne prendra en compte les divers dégâts qui seront causés chez le particulier. Je suis à 100 pour 100 contre ce procédé ! Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur.

Question du commissaire enquêteur :

Beaucoup d'inquiétude ..
Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 07 01 2025 Nom: Marine Bazin E-mail: marinebazind@gmail.com

Message : Bonjour, je suis contre le projet d'installation de l'usine lithium à Schwabwiller. Nous avons construit notre avenir ici laissez-nous en paix avec l'environnement qui nous a séduit et que nous souhaitons à tout prix préserver.

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP
Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 09 01 2025 Nom: Schwabwillerois E-mail: 123@orange.fr

Message : Je suis absolument contre ce projet Absolument inhumain d'envisager cela aussi proche des maisons Tropes de risques ! À multiplier les forages on va multiplier les séismes !
Bonjour les dégâts et personnes pour assumer !
Autant raser Schwabwiller !

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP
Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 09.01.2025 Nom: KUNTZ E-mail: cedric.kuntz6@orange.fr

Message : Bonjour,
Nous venons de construire à Schwabwiller et venons d'aménager il y a peu de temps.
Ce village entouré de ces champs à perte de vue nous a séduit pour ce cadre naturel et dépaysant.
En apprenant la construction d'une centrale géothermique juste sous nos yeux nous a vraiment impacté.
Comment peut-on vouloir gâcher tout ces champs et cette vue que nous avons avec une telle centrale ?
Nous sommes CONTRE cette contre l'installation d'une centrale chaleur et d'une centrale lithium.
Nous voulons voir grandir nos enfants dans un cadre naturel et nous voulons garder les champs !
C'est pour cela que nous sommes allés dans ce village et non pas pour voir une immense centrale !

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP
Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 10 01 2025 Nom: OURY E-mail: cindy.fechter67@gmail.com

Message: Bonjour,
1 - Comment peut-on valider un tel projet, situé non loin d'un lotissement désigné sous le nom "d'écoquartier" ? Merci la fausse pub !
2 - Des travaux le long de la route ont récemment montré que le terrain est une éponge. N'est-ce pas un peu hasardeux si déjà les autres sites de forage rencontrent des problèmes en sous sol (séismes et fissures).
3 - Quel plaisir de voir les animaux se promener sur ses terrains (ce qui entretient la biodiversité) et cette usine qui ne rapporte pas grand chose pour les Betschdorffs devrait tuer tout ça ??
4 - Quand sera-t-il de cette usine dans 5, 10, 20 ans ? Comme la Cérabati ? Une verrue
5 - Peut-on nous garantir zéro nuisances en plus ? Bruit, pollution, etc...

Beaucoup de lacunes et d'hypothèses à mon avis... Donc mille fois NON à ce projet. Ne dit-on pas "en cas de doute s'abstenir" ?

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 10 01 2025

Nom: Une famille soucieuse de son avenir

E-mail: david.alsace@gmail.com

Message: Bonjour

En lisant le long et rapport dédié à l'évaluation environnementale, on se dit dans un premier temps que la révision, qui plus est allégée, du PLUi n'aurait que peu d'incidence. En effet, après tout, il s'agirait uniquement d'une modification administrative.

Ce qui pose problème, est ce qu'il adviendra de ces parcelles lorsque la révision sera actée.

Tout le monde l'a bien compris, il est clairement question de l'installation d'une usine de forage de Lithium à quelques mètres des premières habitations.

Oui il n'y a peut-être pas d'espèces animales « exceptionnelles » ou « rarissimes » sur cette parcelle, mais quid des familles vivants aux alentours? Nous avons investi, fait des sacrifices, des choix, renoncés à certains services pour vivre à la campagne et être préservé ...

comment peut-on aujourd'hui déceint nous imposer une usine de forage dans notre voisinage ?

La qualité de vie en sera impactée. Certes les émissions de CO2 pourront être réduites, mais il y a d'autres moyens et moins dangereux pour la population environnante.

Il est indéniable que ce projet aura un impact sur la valeur immobilière de nos biens. Quand on voit la difficulté pour certains nouveaux lotissements de Betschdorf à trouver preneur, on se demande bien qui voudra encore venir vivre ici? D'autant plus que la redistribution de la chaleur ne sera pas possible pour les particuliers, ou bien non sans un certain coût. Pourquoi les particuliers ayant modifié leur système de chauffage récemment devraient-ils encore le faire ? À quel prix ? Pour quelles motivations ? Écologiques ? Le choix écologique a déjà sans doute été fait, individuellement, chacun avec ses moyens. Mais dire qu'un tel projet est écologique ou en faveur de l'écologie, n'est pas vrai, et culpabilisant pour les habitants.

Il est clairement établi que l'industrialisation, la bétonnisation des environnements, l'abattage des haies, des arbres sont dangereux pour l'environnement. Et on va vous faire croire que sous prétexte que les bâtiments de Lithium de France arboreront un « style alsacien » cela n'impactera pas l'environnement ?? Un peu de respect tout de même pour vos concitoyens... Il est clairement établi que l'objectif premier est financier, et rien d'autres.

C'est bien dommage.

Je suis contre la révision allégée du PLUi dans la mesure où il s'agit d'ouvrir la porte à l'installation d'une usine de forage à Lithium à quelques mètres de l'école où vont nos enfants.

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

Très angoissé par l'avenir et le devenir de leur investissement immobilier....

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 10.01.2025

Nom : TREGER

E-mail: jeremie.treger@gmail.com

Message: Je suis contre ce projet car :

-Il n'y a pas eu de consultations citoyennes, les enquêtes arrivent lorsque le projet est sur le point d'aboutir.

-L'absence d'expérience, de recul et de nombreux point technique à éclaircir pour Lithium de France.

-Les citoyens en première ligne (communes de Schwabwiller, Reimserswiller, Surbourg, etc..) ne profiteront pas directement du réseau de chaleur, mais uniquement des nuisances dû à la centrale.

-Il n'y a pas de client identifié, la zone d'Hatten n'existe pas, et si elle devait exister, la logistique du réseau de chaleur n'est pas définie.

-Le procédé n'est pas écologique : goudronnage de champs, destruction d'écosystème, utilisation d'eau de la nappe phréatique, transport, rejet de substances dans l'air, pollution de l'eau.

-Nuisances sonores et visuelles : bruit permanent, avec des pics, (hors bruit de séisme).

-Séismes et tremblements de terre inévitables -Perte de la valeur immobilière importante pour tous les habitants à proximité qui subiront les conséquences du projet.

Avec un peu de bon sens, on comprend que ce projet n'est pas du tout abouti, et que cela ne doit absolument pas se faire aussi proche des habitations, surtout avec 2 forages déjà à proximité.

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

Mise en cause de la zone de Hatten ...Autres inquiétudes sur des sujets divers.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 10.01.2025

Nom: Laetitia

E-mail: koblothlaetitia@gmail.com

Message : Bonjour,

PV DE SYNTHÈSE – Révision allégée n°2 du PLUi DE HATTGAU

Alain Lévy « Commissaire-enquêteur »

Nous sommes une famille habitant dans l'éco quartier de Schwabwiller, à 100m du projet de Lithium de France et nous sommes totalement contre ce projet qui nous ai imposé.

Malgré le nom de ce quartier, plus rien ne coïncide. Le PLU ne faisant qu'être modifier ce n'est qu'une simple supercherie qui ne nous permet pas de nous projeter en toute sérénité. La vie de nos famille est mis en danger pour la richesse d'une commune tout en nous prenant en hontage !

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 10.01.2025

Nom : Heinrich

E-mail : audrey.walter@live.fr

Message : Bonjour,

Je ne peux que désapprouver cette révision du PLUi, qui n'a vocation que d'accueillir une centrale de géothermie. Quel avenir pouvons-nous espérer avec les désagréments que cela va engendrer ? Et les risques sismiques que cela va entraîner.

Nous espérons en venant à Schwabwiller, trouver un village calme, serein pour notre famille. Tout cela est en train de s'envoler, en faveur de qui ? Certainement pas les habitants de Schwabwiller.

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 11 01 2025

Nom: WARTHER Christelle

E-mail: christelle.warther@gmail.com

Message : Bonjour,

Je suis opposée à cette révision du PLUi. En effet, si ce dernier a été établi, ce n'est pas pour le réviser dès que des intérêts économiques se présentent.

Laissez les terres agricoles aux agriculteurs. De plus, il semble que le principe de compensation collective agricole a été ignoré.

Quelle raison justifie l'implantation de ce site industriel si proche des habitations ?

En espérant que cette enquête publique et la précédente soient prises en compte à leur juste valeur.

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 12.01.2025

Nom : Schaeffer

E-mail: ph_schaeffer@yahoo.fr

Message : Une modification du PLUi inadmissible pour des raisons purement financières et qui ne tient pas compte de l'avis de la population et des risques sismiques de la région (déjà prouvés par les secousses induites par la centrale de Rittershoffen-Betschdorf)

Par ailleurs désagréments "annexes" pour la population qui ont choisi de construire dans un lotissement "vert" (bruit de la centrale, circulation, etc.)

Arrivera-t-on un jour à respecter le cadre de vie de la population locale sans mépris pour elle ?!

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur.

Registre dématérialisé le 12.01.2025

Nom : Gaessler Noémie

E-mail: gaessler.noemie@gmail.com

Message: Bonjour,

Je suis contre ce projet.

Je m'inquiète de l'impact potentiel de ce projet sur les nappes phréatiques de la région, essentielles pour l'approvisionnement en eau potable.

De plus, l'exploitation géothermique a déjà provoqué des micro-séismes en Alsace. Ce risque géologique ne peut être ignoré.

L'installation d'infrastructures industrielles entraînera une baisse de la valeur des propriétés aux alentours, ce qui nuira à l'économie locale et aux habitants.

Ayant construit dans le nouveau quartier de Schwabwiller, je n'aurais jamais posé mes valises ici en ayant connaissance d'un tel projet.

De plus, les écosystèmes locaux risquent d'être perturbés par les travaux et l'exploitation industrielle.

La population locale n'a pas été suffisamment informée des impacts potentiels de ce projet.

Les études d'impact présentées sont insuffisantes pour évaluer les conséquences à long terme de cette installation sur l'environnement et les habitants.

Ce projet industriel est en contradiction avec les objectifs locaux de préservation des paysages ruraux et du patrimoine agricole.

La manipulation des sous-sols, notamment pour l'extraction du lithium pourrait entraîner des émanations de gaz ou de produits chimiques nuisibles à la santé des riverains

Question du commissaire enquêteur :

Manifeste son opposition au devenir du site concerné par l'EP

S'interroge également sur les objectifs locaux de préservation des paysages et du patrimoine agricole.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 12 01 2025

Nom: PFEIFFER Lisa

E-mail: lisapfeiffer@live.fr

Message: En tant que résidente de ce village, je souhaite exprimer mes préoccupations et mon opposition à ce projet pour plusieurs raisons : Avec mon conjoint, nous avons récemment fait le choix de construire notre maison dans ce village pour profiter de la qualité de vie qu'il offre, entouré de champs et de forêts. Après de longs mois de travaux et d'investissement personnel, nous venons tout juste d'emménager cette année.

Nous avons été séduits par le calme et la beauté des paysages, qui sont aujourd'hui menacés par ce projet industriel. L'idée que la vue depuis notre baie vitrée – qui donne actuellement sur un champ paisible – soit remplacée par une centrale de lithium est profondément désolante.

Le terrain concerné, actuellement classé en terres agricoles, constitue une partie essentielle du cadre naturel de notre village. Ces champs participent à la qualité de vie de ses habitants et à l'équilibre écologique local.

L'exploitation d'une centrale de lithium engendre des nuisances sonores importantes, liées au fonctionnement des machines et au transport de matériaux. Cela est incompatible avec la tranquillité du village et pourrait perturber le quotidien des habitants.

De plus, cette activité comporte des risques environnementaux : pollution de l'air, des sols et de l'eau, sans compter les possibles émissions de particules dangereuses pour la santé. Par ailleurs, certaines études mentionnent que l'exploitation intensive de lithium peut provoquer des instabilités géologiques, augmentant les risques de micro-séismes.

L'installation de cette centrale affectera inévitablement la valeur des biens immobiliers environnants. Ce déclin est une réelle injustice pour les résidents.

Si je comprends la nécessité de développer des infrastructures pour soutenir la transition énergétique, je doute que l'emplacement choisi soit approprié. Pourquoi sacrifier notre village ? Pourquoi si proche des habitations ?

Pour ces raisons, je m'oppose fermement à la modification du PLUi permettant l'installation de cette centrale de lithium. Je vous invite à reconsidérer ce projet ou, à tout le moins, à chercher des alternatives mieux adaptées, respectueuses des habitants, de l'environnement et du cadre de vie.

Question du commissaire enquêteur :

De nombreuses interrogations sont soulevées.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 12 01 2025

Nom: Kiefer Nadège

E-mail: kiefer.nadega@gmail.com

Message: Je suis scandalisée par ce projet qui intervient à peine plus d'un an après notre emménagement, suite à la construction de notre maison dans l'éco-quartier de Schwabwiller. Nous nous sentons trahis par la commune ! Cette décision est une trahison envers les habitants qui ont choisi de s'endetter pour vivre dans un petit village, au calme, dans l'outre forêt. 25 ans d'endettement pour voir notre tranquillité dégradée, notre bien dévalué, notre avenir contrarié. Tout ça pour quoi ? L'argent, évidemment !

Je suis inquiète !

Les éventuels séismes induits par l'exploitation géothermique pourraient endommager les structures locales, mettant en danger les habitants. Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas, après Reichstett.

Le chantier et l'exploitation industrielle ont déjà et continueront d'entraîner des perturbations importantes dans la vie quotidienne des riverains, ce qui est inacceptable.

La région abrite une biodiversité précieuse qui pourrait être mise en péril par la construction de cette centrale. Sans compter l'arrivée dans le village qui, jusqu'alors accueillante grâce à ses champs, sa forêt, son rond-point orné d'une immense poterie.... Quelle image allons-nous donner aux futurs habitants ? Bienvenue aux portes de l'outre forêt, voyez notre immonde centrale... L'implantation d'un tel projet risque de décourager le développement économique local, en raison des nuisances et de la perte d'attrait du territoire.

Ce projet pourrait ouvrir la porte à d'autres initiatives industrielles dans des zones rurales, accélérant leur artificialisation. Est-ce vraiment là ce que nous souhaitons pour nos campagnes ?! Ce type de projet industriel est en totale contradiction avec l'identité rurale et agricole de la région.

Ce projet se fait au détriment de l'environnement, de la sécurité et du bien-être des habitants. Encore une fois, de qui se moque-t-on ? De nous, les pigeons qui sommes venus construire nos habitations dans cette campagne qui se voit menacée et massacrer par de tels projets.

Sans compter le fait que les travaux d'exploitation géothermale pourraient entraîner des dégâts structurels sur les habitations proches, notamment des fissures dues aux vibrations ou aux micro-séismes. Les habitants ne devraient pas avoir à subir ces conséquences!!!

Question du commissaire enquêteur :

De nombreuses interrogations sont soulevées.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 12 10 2025

Nom: Pascal marie

E-mail: marieconstance8@icloud.com

Message: Bonjour je suis toujours contre ce projet qui va détruire une partie de notre environnement notre planète n'a plus autant de ressources et nous sommes en train d'utiliser les dernières réserve en continuant ainsi nos créons notre perte à tous sur le long terme nos jeunes enfants n'auront pas d'avenir à cause de nous de tous les actions menées contre la protection environnementale.

Pour nos enfants je me battrais pour ne pas à avoir subir ceci.

Cordialement

Question du commissaire enquêteur :

Mêmes problèmes soulevés, marqués par une profonde inquiétude.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 13 01 2025

Nom: MANIERE Yannick

E-mail: maniere.yannick@orange.fr

Message: Dès la 1ère lecture, un point positif, la liaison douce de l'itinéraire cyclable reliant SURBOURG à BETSCHDORF offrira une vue imprenable sur les installations de la centrale géothermique et de la centrale lithium. C'est plus réjouissant que regarder les cigognes !

Dans ce type d'évaluation, les enjeux environnementaux hiérarchisés présentent toujours une incidence faible ou négligeable, donc il n'y a pas lieu de s'y attarder et de s'inquiéter en la matière.

Bien évidemment, la révision allégée répond naturellement aux objectifs du SRADDET et du SCOTAN qui ne sont que des objectifs de développement économique pour favoriser une industrialisation des zones rurales à la faveur de la géothermie profonde et de l'exploitation industrielle du lithium... Certes, l'implantation des installations va nécessairement bouleverser le paysage local notamment les vues sur un paysage agricole, mais l'opérateur se fait fort de créer un mélange harmonieux des constructions industrielles tout en conservant l'aspect traditionnel et naturel des maisons alsaciennes ! les éventuels visiteurs auront, un instant, un peu l'impression de se promener dans le hameau de la reine à Versailles.

D'autant plus que la fonctionnalité écologique sera améliorée grâce au développement de la végétalisation et des plantations tout autour, qui comme chacun sait constituent des écrans efficaces pour d'éventuelles nuisances sonores ; cerise sur le gâteau, la révision du PLUi va susciter la mise en œuvre d'un projet bénéfique pour la qualité de l'air. De quoi peut-on se plaindre ?

En outre, il faut souligner que le périmètre de mise en œuvre du PLUi est éloigné des logements d'habitations : 120m, ce que je lis ! c'est d'ailleurs ce qui, à juste raison, a motivé le choix du site par LDF !

Nous reviendrons sur le sujet de la ressource en eau potable ; sera-t-elle suffisante pour répondre à tous les besoins ? mais rassurons-nous, l'ouverture à l'urbanisation et à l'industrialisation de la zone n'est pas susceptible de générer une pollution des eaux du sous-sol utilisées pour l'alimentation en eau potable. Toutes ces certitudes ne sont-elles pas de nature à calmer les pires craintes ?

Ne soyons pas alarmés non plus par l'augmentation des déchets liés au fonctionnement de la zone, le système de gestion est dimensionné pour la prise en charge et les réglementations en vigueur seront respectées. Pas d'inquiétudes pour les riverains !

D'autant plus qu'en matière de déchets, de consommation d'eau potable et de qualité des eaux, c'est la CCOF qui porte les responsabilités, de quoi être pleinement réconforté !

Pour terminer cette introduction sur le projet, n'oublions pas que la ressource géothermique (comme le lithium d'ailleurs) est naturellement présente sous nos pieds mêmes, donc il serait absurde, vous en conviendrez, de se priver d'une production d'énergie inépuisable qui sera fournie à des utilisateurs nombreux et variés, mais dont nous ne connaissons toujours pas ni l'identité ni la qualité ! nous verrons que Hatten, lui, n'a pas de mal à les appréhender.

Rappelons avant tout les objectifs méritoires de la communauté de communes et des « élus du territoire » : valoriser les ressources naturellement présentes dans le sous-sol alsacien ; qui pourrait leur reprocher de vouloir donner des calories à des utilisateurs énergivores et polluants et de produire du lithium pour des besoins coûteux en énergie et en ressources qui ne vont cesser de croître puisque ni l'Etat, ni les industriels, ni les opérateurs n'ont imaginé de les restreindre et de les modérer pour le bien de la planète ?

Nous apprenons que la production (dévastatrice) de lithium sur notre « territoire » va permettre de renforcer la souveraineté de l'Europe, et tout cela pour atteindre des objectifs stratégiques ! on se sacrifie pour des enjeux qui nous dépassent.

Parmi les 6 étapes du projet se trouve la création du réseau de chaleur vers les consommateurs identifiés, mais naturellement jamais cités.

En cas de succès, c'est le gros lot pour Hatten : l'installation du pôle chimique de raffinage pour se préparer à accueillir le lithium de l'ensemble des sites Nord Alsace et la création du réseau de chaleur pour alimenter des dizaines d'ha d'industries (filrière auto/batteries).

Mais Lithium de France nous rassure sur ses capacités : il n'est pas en mesure d'évaluer les impacts éventuels sur l'environnement des réseaux de chaleur ; se doutent-ils déjà qu'ils ne seront certainement pas négligeables ?

Heureusement, la production d'hydroxyde et/ou de carbonate de lithium dans la raffinerie de Hatten respectera les objectifs de transition écologique : Hatten sera au RDV pour « essuyer les plâtres ! ».

Nos « élus du territoire » nous répètent à l'envi que le parc d'excellence de Hatten est exclusivement destiné à attirer les entreprises, mais peuvent-ils encore nous faire croire qu'elles seront respectueuses de l'environnement (surtout si elles sont de la filière batteries) ? Quant aux besoins d'emplois qualifiés, je doute qu'ils puissent les trouver par centaines dans l'Outre-Forêt.

Nous savions que le parc industriel de Hatten était classé projet d'intérêt national majeur, mais je découvre que les projets de forage sont également d'intérêt national !

Il est aisé d'affirmer que le projet de Hatten constitue une réponse à des enjeux de réindustrialisation, mais il est surtout et essentiellement destiné à l'exploitation industrielle du lithium dont l'Etat a décidé qu'elle était indispensable à la souveraineté européenne. Mais a-t-on demandé aux hattenois s'ils avaient eux-mêmes un projet qui réponde à un autre enjeu, par exemple celui de ne pas porter atteinte à la mémoire des victimes de leur village martyr et à la mémoire de guerre des soldats tombés sur le champ de bataille, et ne pas effacer définitivement, en construisant une raffinerie et autres industries, les lieux mêmes de leurs souffrances et la perte de leurs vies ? comment messieurs les « élus du territoire » ne sont-ils pas choqués en évoquant la relocalisation de 1500 emplois industriels du Grand Est sur des lieux où ont péri plus de 2500 soldats ?

La problématique du PENE est toujours aussi obscure. Le bureau d'études noie le poisson comme à son habitude. Pour résumer, un PENE « lithium nord Alsace » estimé à 50 ha : 40 ha pour HATTEN, reste une quinzaine d'ha pour les futurs projets géothermie-lithium LDF en Alsace du nord.

Nous sommes bien dans une situation de « lien fonctionnel et programmatique » comme le déduit le bureau d'études puisque le site de Schwabwiller fournira du lithium à la raffinerie de HATTEN et le réseau de chaleur du site alimentera les entreprises de HATTEN exploitant en partie le lithium. Pour le reste, inutile de chercher à comprendre les déductions ACTIPOLIS, cela n'a aucun sens ni aucune logique. Comment la MRAe peut-elle s'y retrouver ?

Nous sommes tout de même réconfortés, il s'en est fallu de peu que le site géothermique se soit installé dans la forêt de Haguenau.

Puis nous poursuivons avec les poncifs habituels et les « enfoncements de portes ouvertes » qui sont la spécificité du bureau d'études : le site a vocation à alimenter plusieurs clients : les industries de HATTEN évidemment, des réseaux urbains (?). Ah oui, les logements pour les 1000 ou 1500 emplois et les nouvelles serres maraîchères pour nos agriculteurs expropriés. Mais quelles sont ces agglomérations principales de la région que le réseau de chaleur enterré va alimenter en plus des sites de consommation non identifiés (non localisés) ? De plus, les critères de localisation semblent dénoter une méconnaissance totale du projet par le bureau d'études.

Enfin nous apprenons concernant les risques induits dus aux forages que « le process n'aggravera pas le risque de sismicité qui existe par ailleurs ». Nous voilà donc doublement rassurés.

ACTIPOLIS dissipe toutes nos frayeurs, soulignant que Lithium de France « a souhaité présenter le dossier le plus abouti possible », ce qui nous semble bien la moindre des garanties en la matière, mais n'est pas de nature à permettre de donner un avis favorable à des explications et une argumentation aussi superficielles et incohérentes.

Question du commissaire enquêteur :

Avec beaucoup d'ironie ce monsieur, soulève des questions qui rejoignent nombre de contributeurs.
Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 13 01 2025 **Nom: SKORY Valérie** **E-mail: skoryval@igbmc.fr**

Message: Je vous informe ce jour, que je suis totalement opposée a votre projet de GÉOTHERMIE sur le site de SCHWABWILLER. Aucune concertation avec les habitants n'a eu lieu en amont de ce projet. Le lithium, n'est pas si facile à extraire et son extraction génère beaucoup de dégâts, de séismes et de déchets ! Les premières tentatives d'exploitation à Rittershoffen ont déjà causés des dégâts ! Nous ne voulons pas vivre d'autres séismes ! Nous n'avons plus confiance en Lithium de France ! On a déjà deux centrales géothermiques à quelques kilomètres à peine de chez nous, on n'en veut pas d'autres !

On ne veut pas prendre de risquer nos maisons ! On a déjà deux centrales géothermiques à quelques kilomètres à peine de chez nous, on n'en veut pas d'autres !

On ne veut pas prendre de risquer nos maisons ! C'est maintenant qu'il faut dire NON ET STOPPER CE PROJET !

Avant en Alsace on faisait en sorte que les convenances et les traditions soient respectées.

NON à cette usine de géothermie à Schwabwiller !

Question du commissaire enquêteur :

Totalement opposée au projet
Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 13 01 2025 **Nom: MANIERE Muriel** **E-mail: yannickmaniere@gmail.com**

Message: L'installation d'une centrale géothermique, avec une usine d'extraction de lithium, en pleine campagne, sur une zone agricole et une zone humide, à proximité immédiate d'un lotissement semble une aberration totale.

Nos « élus du territoire », ont décidé sans concertation, de nous faire bénéficier d'hypothétiques « recettes fiscales » et de richesses dont a priori nous n'avons pas besoin en profitant de la « manne de l'or blanc ».

On nous parle « d'emplois », sans à aucun moment nous préciser quel type d'emplois, quelles entreprises ni où ni quand ni comment. Un flou total.

Et pour nous faire profiter de tous ces bienfaits, on va artificialiser des terres agricoles tout en demandant à nos agriculteurs d'assurer notre souveraineté alimentaire, défigurer des paysages singuliers et remarquables. On va créer des nuisances visuelles, sonores, lumineuses aux riverains, sans oublier l'augmentation du trafic routier lié au fonctionnement des entreprises et aux flux pendulaires des salariés. On va perturber la faune, à proximité immédiate de la forêt d'exception NATURA 2000 voisine. On va créer des risques sismiques et industriels dans la dernière région d'Alsace encore relativement épargnée par une industrialisation forcenée.

On se gargarise de grands mots « indépendance énergétique de la France » et « relocalisation des emplois dans le Grand-Est ».

Notre minuscule Communauté de Communes rurale n'a pas vocation à pallier tous les maux de notre pays et des métropoles urbaines. Les habitants auront tous les risques et nuisances et bénéficieront des recettes fiscales (déduites des subventions accordées pour favoriser l'installation des entreprises et sous réserve de rentabilité des entreprises) le temps que ces entreprises fonctionneront puisque l'avenir des batteries électriques au lithium est déjà annoncé comme incertain.

Par ailleurs, il n'est jamais évoqué le principe de production en rapport avec les besoins (et non pas uniquement à titre lucratif), associée à une obligation d'éducation à la sobriété, de la nécessaire adaptation de nos modes de vie et de transport. Et surtout, on minimise l'impact de cette industrialisation sur l'environnement.

Il existe déjà deux centrales géothermiques à proximité, qui fournissent électricité et chaleur. Dans un territoire si petit, c'est déjà suffisant.

Inutile de faire courir à la population des dangers non évalués car Lithium de France reste toujours très flou dans ces explications concernant son fonctionnement industriel tant pour la gestion en quantité et qualité de l'eau souterraine, que de celle du réseau, que des rejets éventuels, de la toxicité et radioactivité des boues, de leur stockage, de leur transport. Le sel stocké sera-t-il stocké à l'air libre ou dans un bâtiment ?

Les nuisances pour les riverains tant visuelles, sonores que lumineuses sont largement sous-évaluées. Vivre avec un bruit et une lumière permanents est perturbant et peut entraîner des troubles du sommeil et avoir un retentissements sur la santé. Les impacts de ses nuisances sur la faune et la flore endémiques sont aussi largement occultés.

Dans l'évaluation environnementale, concernant les oiseaux il est noté que la visite du site a été faite en été 2023, en septembre.

Cela sous-entend que seule la faune visible à cette époque a été étudiée. Pour mémoire, les cigognes migrent généralement précocement, dans la première quinzaine d'août. On n'en signale pas la présence dans le rapport. Alors même que la commune de Betschdorf accueille une importante colonie, que l'on voit facilement en saison par groupes importants, se nourrir dans les champs et suivre les engins agricoles.

L'endroit choisi pour implanter cette centrale géothermique avec extraction de lithium est celui qui semble le meilleur d'un point de vue de rentabilité économique. Néanmoins, le terrain est situé trop près d'un lotissement avec trop de nuisances pour les habitants et l'école voisine.

La situation de cette centrale entre celle de Soultz sous Forêt et de Rittershoffen pose question sur les risques sismiques engendrés par une trop grande proximité (quelques kms d'écart entre chaque centrale) .

Par ailleurs le manque de transparence de l'opérateur sur ses procédés industriels, le classement ICPE éventuel, sur ses clients de la chaleur fatale qui sont non quantifiés ni nommés et dont la localisation éventuelle à Hatten pose questions que se soient environnementales, éthiques ou morales. La situation aléatoire de l'unité de raffinage du lithium et les problèmes relatifs à l'important réseau de conduites s'y rattachant ne nous permet pas d'accorder confiance aux arguments avancés par Lithium de France.

Comme dans l'état, l'installation d'une centrale géothermique avec extraction de lithium annoncée ne me semble pas justifiée, il est inutile de modifier le PLUI. Les terres doivent garder leur vocation première, agricole.

Question du commissaire enquêteur :

Totalement opposée au projet

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé 13 01 2025 Nom: COLLECTIF HATTEN DEMAIN E-mail: hattendemain2024@gmail.com

Message: En premier lieu, nous tenons à souligner le manque de pertinence de la date choisie pour cette enquête publique. Débuter à moins de 2 semaines des congés de Noël, à une période peu propice pour la population pour s'intéresser à un sujet certes important mais ardu, pourrait laisser à penser que l'on veut que le nombre de contributeurs soit le plus faible possible.

De plus, cette enquête publique concernant la modification allégée du PLUI de l'HATTGAU, démarre juste après la fin de celle concernant l'ouverture des travaux miniers au même endroit (sans attendre les conclusions du rapport de l'enquête publique précédente), et juste avant celle modifiant le SCOTAN et quelques semaines après celle concernant SOULTZ-SOUF-FORET. Bref, une succession marathonienne de contributions cruciales pour les habitants de l'Outre-Forêt. Est-ce une volonté délibérée d'inonder les habitants d'informations après une longue période d'abstinence totale ? A notre sens, pour plus de clarté et d'accessibilité au grand public, il aurait été plus judicieux de grouper les deux procédures concernant la centrale de SCHWABWILLER et d'espacer plus largement les différentes enquêtes publiques.

Pour achever la confusion, alors qu'on évoque la modification du PLUI de SCHWABWILLER, plans à l'appui, on évoque largement HATTEN.

On ne sait plus si on modifie le PLUI de SCHWABWILLER et/ou celui d'HATTEN

Concernant l'enquête publique en cours :

La localisation de la future centrale et de la future usine d'extraction de lithium pose problème. Certes, l'accès est facile, via la départementale, mais :

- la forêt classée Natura 2000 n'est qu'à 520 m. Il est évident que les pollutions lumineuse et sonore générées par le fonctionnement de la centrale affecteront la faune, tout comme les terrains actuellement cultivés sont nourriciers pour les animaux de la forêt. On observe régulièrement à la tombée de la nuit ou au lever du jour les cervidés sortir des bois pour se nourrir.

- Les habitations sont éloignées pour Lithium de France (250 mètres). Quelle distance est pour eux proche ? Pour nous au contraire, cela nous semble bien trop proche. Les riverains sont de fait exposés à tous les risques et nuisances détaillés précédemment.

- Les nuisances sonores à prévoir sont minimisées par l'opérateur. Le caractère continu et permanent de celles-ci est totalement occulté. La présence d'éventuels aérothermes, en cas de non-utilisation ou d'utilisation partielle de la chaleur fatale n'est pas prise en compte.

« Le projet devra rechercher, dans sa conception, à orienter les bâtiments et les équipements bruyants par rapport aux bâtiments et zones sensibles au bruit » (réponse aux observations).

On admet donc que certaines activités seront bruyantes.

Pour mémoire, une exposition permanente à un bruit, pas forcément fort, mais permanent peut entraîner des troubles sur le sommeil et la santé en général.

Concernant l'usine d'extraction de lithium.

Lithium de France après avoir communiqué sur « la ferme géothermale », évoque une proposition « vernaculaire ». Une usine est une usine quel que soit son habillage. C'est une réalité. Employer un vocabulaire peu accessible au grand public, est preuve d'un manque de respect de ses interlocuteurs et d'une volonté de dissimuler la réalité industrielle qui est dérangeante.

Est-ce que les installations prévues seront classées ICPE ? Si oui quelle incidence à prévoir pour les riverains et notamment pour les écoliers ou usagers des terrains sportifs voisins ? Seront-ils exposés à des risques particuliers ? Y aura-t-il des procédures spéciales en cas d'incident ou accident industriel ?

La méthode d'extraction du lithium n'est pas encore définie. Donc en fait, on ne peut pas savoir si les installations seront classées ICPE avant de modifier le PLUI. Comment peut-on évaluer la dangerosité potentielle des additifs si on ne les connaît pas, ni évaluer la quantité d'énergie nécessaire au fonctionnement de l'unité, la consommation d'eau, les rejets et risques de pollutions éventuelle etc..

C'est un flou qui n'est pas acceptable pour déterminer si le lieu choisi est adapté aux activités prévues.

Par ailleurs plusieurs installations industrielles sont classées ICPE à Betschdorf ou à proximité. Quelles sont-elles ? Quels dangers et risques intriqués éventuels répertoriés en cas de séisme provoqué par le forage ou l'exploitation de la future centrale de Lithium de France ou tout simplement d'accident industriel ? Quel danger ou quel risque pour la population de ce bourg rural ?

Concernant la justification d'une énergie décarbonée, peut-on nous expliquer le paradoxe de vouloir attirer des entreprises dans le cadre d'une « réindustrialisation » qui pourraient bénéficier de la chaleur fatale, sans les citer, et affirmer que le bilan carbone sera positif.

Merci d'apporter toutes les précisions à ce sujet, car si l'attraction d'entreprises potentiellement génératrices de CO2 et gaz à effets de serre annule voire aggrave les bénéfices soi-disant apportés par la centrale avec extraction de lithium, l'argument ne tient pas.

On parle de la création d'un réseau de chaleur pour les clients identifiés. Lesquels et pour quel coût ? Est-ce que tous les habitants de la Communauté de Communes seront raccordés ? Quand ? A quel coût ?

Selon Lithium de France, un réseau de chaleur est annoncé pour l'alimentation d'agglomérations de la région. Quelles agglomérations ? A notre sens, il n'y a que Haguenau qui soit véritablement une agglomération, soit à une bonne vingtaine de kms pour quel coût ? Quelle rentabilité ?

Un réseau de chaleur à Hatten pour alimenter des serres. Un contre sens agricole, écologique et économique si on prend en compte le coût du raccordement au réseau de chaleur, la consommation d'eau, la pollution lumineuse à venir et l'artificialisation des sols. Cultiver des tomates hors sol, pour une consommation toute l'année, versus du blé, de l'épeautre, du raifort, du maïs, des betteraves à sucre ... On crée un besoin uniquement pour trouver des utilisateurs !

En fait, la production de chaleur semble totalement disproportionnée par rapport aux besoins réels du territoire et on essaie de créer des besoins uniquement pour justifier l'extraction de lithium.

Que veut dire autonomisation du territoire. L'agriculture nourricière ne suffit pas ? Vivons-nous sous perfusion de la Région ou de l'Etat ? La région est-elle défavorisée ? On veut industrialiser une région ancestralement rurale, traditionnelle, aux qualités historiques, paysagères, mémorielles et touristiques reconnues. Pour quel bénéfice, des emplois éphémères concernant la fourniture de batteries ? Des recettes fiscales, alors que la région est bien équipée (clubs sportifs aux club-houses luxueux, écoles et périscolaires largement rénovés, desserte ferroviaire correcte, accès facile et rapide aux grands axes routiers et aux métropoles régionales transfrontalières). Pourquoi encore vouloir créer des besoins qui n'existent pas ?

La consommation foncière des différentes centrales prévues dans le cadre du PENE pour alimenter HATTEN entre-t-elle dans l'enveloppe globale. Pour mémoire, Hatten abrite déjà une base logistique de 56 ha, qui n'est d'ailleurs jamais comptabilisée dans la consommation foncière du village ni dans « l'industrialisation » du territoire. Pour cause, 56 ha bétonnés, en mitoyenneté de forêt pour un ratio emploi/surface au sol dérisoire.

50 ha du PENE sont prévus sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, quels sont les autres terrains disponibles à la place de HATTEN qui a déjà largement donné ?

HATTEN a été choisi pour sa position géographique avantageuse. Quid de sa situation historique et mémorielle majeure ? Une demande de protection au titre des Monuments Historiques et mémorielle est en cours d'instruction, car là aussi c'est un site d'intérêt majeur national et international.

Histoire et mémoire d'envergure nationale et internationale versus extraction minière et industrialisation soi-disant de même envergure. Un choix moral épineux !

A ce sujet, la MRAE du 24/10/2024 pour la demande de cadrage préalable relatif au projet de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) sur la commune de Hatten (67), emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Hattgau (procédure commune), porté par la Communauté de Communes de l'Outre Forêt pointe les incohérences sur projet, notamment la non prise en compte des éléments historiques, mémoriels, proximité NATURA 2000, incidence des nuisances sonores, visuelles, liées à l'augmentation du trafic routier dans Hatten, et surtout émet des réserves sur l'attraction d'entreprises clientes chaleur dans le cadre du PENE.

Quels autres sites ont été envisagés pour accueillir la raffinerie et les entreprises annexes si le site d'HATTEN est sanctuarisé à titre mémoriel ou abandonné selon la règle de la balance bénéfice/risque nettement défavorable ?

Lithium de France parle d'une « ambition de réoccupations de friches industrielles ou de zones déjà industrialisées ». Peut-on connaître lesquelles ? La future zone d'HATTEN n'est pas une friche industrielle, mais une zone agricole cultivée et un grand site mémoriel de niveau international. Le site de la centrale de la centrale Schwabwiller est une zone agricole. Lithium de France doit mettre ses actes en accord avec ses écrits et donc privilégier une friche, même si l'endroit est moins favorable techniquement et économiquement parlant.

Concernant l'intégration paysagère, la direction départementale des Territoires, insiste sur le fait que les aménagements tant paysagers que environnementaux sont à prévoir et doivent être programmés, y compris pour la zone humide. Quels engagements sont pris ? quelle est la qualité de ses aménagements ?

Dans réponses aux observations de la MRAE, le lithium sera transporté par canalisations vers une usine de purification centrale qui sera située à quel endroit ? Combien de canalisation alimenteront au total in fine cette usine. Quel impact et quels risques engendrés par la multiplication des canalisations, qui se rajouteront à celles existantes (gazoduc, réseau chaleur Roquette)

L'ensemble de ces éléments confus et imprécis tant sur le fonctionnement de la centrale et de l'unité d'extraction de lithium que sur l'identité, la qualité et la situation des clients chaleur, les nombreux doutes et questions pour l'instant sans réponse sur l'utilité de cette nouvelle centrale et surtout sa situation trop proche d'un lotissement, ne justifient pas que l'on modifie le PLUi pour transformer une zone agricole en zone industrielle.

Question du commissaire enquêteur :

Nombre de questions sont soulevées par Alsace Nature.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 13.01.2025

Nom: Victor Skory

E-mail: victor.skory@orange.fr

Message: Bonjour,

Je donne mon avis en tant qu'habitant du village de Schwabwiler. Je suis formellement opposé à la construction d'une centrale chaleur et d'une centrale lithium à l'ouest du village de Schwabwiler. Je suis contre le projet en raison notamment du manque de concertation et d'informations, ainsi qu'en raison des risques potentielles en ce qui concerne la construction d'une telle installation pour les habitants des environs (séismes, pollutions, nuisances...).

Avec mes sincères salutations.

Question du commissaire enquêteur :

Totalement opposé au projet.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 13 01 2025

Nom: ADAMSKI Norbert

E-mail: norbert.adamski@orange.fr

Message: Par ce message je tiens à soumettre mon avis très très favorable à la poursuite et réalisation des travaux de prospection du sous-sol dans la zone de la commune de SCHWABWILLER et autres zone future , dans l'objectif d'exploiter des ressources Géothermiques et voir à terme si les analyses sont favorables en termes de rendement à l'exploitation du Lithium.

J'ai 73 ans aujourd'hui et je pense qu'il nous faut savoir prendre nos responsabilités en tant que résidents locaux pour favoriser COLLECTIVEMENT à cette mutation énergétique et diminuer de ce fait au maximum l'empreinte carbone des énergies fossiles.

Il y a déjà plus de 20 ans que j'ai opté pour le chauffage par PAC (Pompe à chaleur).

Norbert Adamski 13 cité Im Stein 67660 BETSCHDORF

Question du commissaire enquêteur :

Ce monsieur considère le projet avec intérêt.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 13.01.2025

Nom: Grunnagel Nathalie

E-mail: nathalie.grunnagel@hotmail.fr

Message: Bonjour,

je voulais témoigner du fait que je suis ni pour ni contre,

Cependant, je pense que nous ne pouvons et ne devons pas arrêter le progrès.

Avons tous besoin d'énergie pour vivre

Cordialement

Nous Question du commissaire enquêteur :

Une contribution qui hésite dans son orientation à approuver le sens du projet.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Registre dématérialisé le 13 01 2025

Nom : MARC HATT

E-mail: marc@herrmannntp.fr

Message : À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l' « Enquête Publique RA2 PLUi du Hattgau », je souhaite vous adresser mon avis favorable concernant la révision en cours du PLUi du Hattgau.

Lors de l'enquête publique menée en décembre dernier pour le projet de Lithium de France, j'avais déjà exprimé mon soutien en faveur du développement de notre territoire. Après avoir consulté les documents relatifs à cette nouvelle enquête et en m'appuyant sur les explications fournies par Lithium de France lors de la réunion publique de novembre dernier, j'ai compris que le changement de zonage proposé est nécessaire pour leurs travaux exploratoires.

Dans cette optique, je tiens à apporter mon soutien à toute initiative visant à encourager la recherche et le développement d'entreprises pouvant contribuer au bénéfice des populations locales et des industries déjà implantées dans la région. Je suis convaincu que le sous-sol alsacien recèle des ressources précieuses qui, une fois exploitées de manière responsable, offriront une nouvelle dynamique économique et visibilité à la région de l'Outre-Forêt.

Les applications potentielles, qu'il s'agisse de la chaleur géothermique pour les industries ou d'un soutien énergétique pour les agriculteurs, représentent une opportunité pour diminuer l'impact environnemental de nos activités locales. Cela s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux de réduction des émissions de CO2. Par ailleurs, la disponibilité accrue d'énergies renouvelables, comme la géothermie, permettrait de réduire les coûts liés aux taxes carbone tout en renforçant l'attractivité de notre territoire.

Pour permettre à ce potentiel de se concrétiser, il me semble essentiel d'approuver cette révision dans le cadre de l'enquête publique actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nous Question du commissaire enquêteur :

Avis positif du présent contributeur.

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

Message : En tant qu'acteur économique du territoire de l'Outre-Forêt, je tiens à exprimer mon soutien à ce projet. La géothermie couplée à l'extraction de lithium représente une opportunité pour notre territoire, tant sur le plan économique qu'environnemental. En effet, je vois dans ce projet une chance d'ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration locale, favorisant l'écosystème économique. Je suis convaincu que c'est une opportunité majeure et qu'elle pourrait renforcer l'attractivité de notre région en créant des emplois directs et indirects.

Je suis conscient des interrogations soulevées par un tel projet et le dossier porté par Lithium de France expose les impacts environnementaux potentiels. Cependant, les garanties apportées, la démarche transparente ainsi que la volonté de collaborer avec le territoire sont rassurantes tant pour les habitants que les entrepreneurs.

À la lecture du dossier, je comprends que les travaux pourront se faire dans le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Je serais également fier de voir notre région devenir un modèle en matière d'énergie renouvelable et d'innovation technologique. En développant un tel projet, nous faisons un pas vers une économie plus durable et moins dépendante des énergies fossiles. Pour nous, entrepreneurs, c'est un signal positif qui montre que notre région a un avenir dynamique et prometteur.

En conclusion, je suis persuadé que ce projet apportera les bénéfices annoncés aux territoire.

Question du commissaire enquêteur :

Avis positif du présent contributeur

Je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions de ce contributeur

5 CONTRIBUTIONS ECRITES RECUES EN PERMANENCE EN PIECE JOINTE

ALSACE NATURE courrier daté du 08 janvier 2024, reçu le 13.01.2025

Mr Joël RANG remis en main propre le 13.01.2025

Mr Zyto Jean Marc remis en main propre le 13.01.2025

Mme Aurélie LANTZ remis en main propre le 13.01.2025

Mme Marie LANTZ remis en main propre le 13.01.2025

Demande du commissaire enquêteur

Je vous remercie de bien vouloir apporter des réponses éventuelles de votre part à chacun de ces contributeurs.

=====
Questions et précisions personnelles du commissaire enquêteur, que je vous remercie de m'apporter en complément à titre d'informations générales :

- 1- Le lotissement actuel voisin des terrains concernés par le projet qui fut initialement un écoquartier est-il amené à se développer, et si oui quelles seront les parcelles sujettes à ces développements de construction futures au regard de la zone A ? *N'est-il pas annoncé en page 9 du rapport de présentation, que le site est propice en raison notamment de son éloignement avec les zones résidentielles !*

- 2- Les acteurs politiques du territoire, peuvent-ils s'engager à moyen long terme, à ce qu'aucune autre parcelle puisse faire l'objet d'une modification de zonage à l'occasion d'une prochaine révision du PLUi du Hattgau permettant le passage de terres agricoles, vers des zones UT en mitoyenneté des parcelles concernées par notre révision allégée.

Quand est-il des équipements et infrastructures en vue de créer une nouvelle zone UT destinée à accueillir des constructions et installations valorisant la ressource géothermale, qui seront raccordés pour la desserte des terrains concernés ? Si cela ne devait pas être le cas le zonage adéquat à ce stade du projet serait de dénommer une zone 1AUT ?

Ces infrastructures ou services devant être mis en œuvre auront-ils un impact sur les autres terres et exploitations agricoles en mitoyenneté, (de grande culture intensive), qu'en est-il de l'intégration des infrastructures dans le secteur ?

Je note que le Chapitre V relatif au règlement applicable à la zone UT en son article 2-1, précise bien les dispositions prévues qui s'imposent au pétitionnaire.

- 3- Est-il prévu des mesures pour compenser la perte des terres agricoles, par exemple en préservant d'autres surfaces agricoles ou en soutenant des projets agricoles locaux. Si oui à quel(s) endroit(s) sont-elles envisagées ?

- 4- Peut-on évoquer le nombre d'agriculteurs travaillant sur la zone pouvant être concernés ? En raison de la réduction d'une zone agricole en zone urbaine, pouvez-vous évaluer les conséquences sur la production alimentaire locale ?
- 5- Pourquoi les documents de présentation du projet ont-ils été aussi « peu enclins » à évoquer les sujets d'une population vivant dans le très proche secteur, comme on peut s'en rendre compte aisément en se rendant in-situ, tout en « omettant » de rendre plus visuel et de manière plus objective la présence des nombreuses habitations qui s'y trouvent de manière frontale, alors que nombre de photos dans le dossier ne nous montrent que de très beaux champs orientés dans les directions opposées ?
- 6- Prenant bien en compte tout le travail mené dans le cadre du document traitant des impacts écologiques sur la flore, la faune et autres animaux à travers l'étude environnementale, mais que très peu de documents d'information délivrés ne font mention et état des populations humaines vivant dans ces proches villages périphériques paisibles et des éventuelles conséquences, sociales, psychologiques, économiques qui peuvent les toucher ? Qu'elles en sont les raisons ?
- 7- Pourquoi n'a-t-il pas été mieux développé et pris en compte la présence d'une école maternelle au sein même du village de Schwabwiller à quelques mètres du projet ?
- 8- La société LITHIUM France m'informe que ses futures constructions envisagées, qui seront soumises à l'élaboration d'une OPA permettra une intégration locale sous la forme de constructions en bois sous format de fermes à colombage, d'une hauteur qui ne dépasserait pas 9 m de hauteur, alors que le règlement prévoit des constructions pouvant aller jusqu'à 15 m. Qu'en est-il du traitement de la zone humide détectée au nord ? Cette hauteur de 9m peut-elle être confirmée et respectée lors de l'élaboration d'une demande de permis de construire ? (J'ai noté que la hauteur d'une installation de 15m de haut ne serait présente qu'à l'occasion de la période du forage durant une période de 6 mois).
- 9- Concernant les eaux géothermales qui seront remontées lors de l'exécution des travaux, en particulier à l'occasion des essais de pompage visant à qualifier la ressource, celles-ci peuvent contenir en concentration variable des minéraux et autres éléments pouvant être potentiellement toxiques (gaz dissous toxiques comme du sulfure d'hydrogène de l'ammoniaque, du méthane, du dioxyde de carbone, et d'autres éléments tels que de l'arsenic, du plomb...). Peut-on connaître les conséquences et la manière de traiter ces rejets ?
- Quels seront les impacts directs et indirects que les terres de la zone humide au regard des additifs utilisés, des modalités de traitement des eaux usées des boues de forage ainsi que du suivi de la qualité des eaux brutes et après traitement ?
- 10- Pouvez-vous également m'indiquer si les risques sismiques induits par la géothermie profonde qui inquiète la majorité des contributeurs au regard des événements passés dans la région sont totalement et complètement appréhendés dans le projet LDF ?
- 11- Qu'en est-il de la vulnérabilité des ouvrages, vis-à-vis du risque sismique, par suite d'un mécanisme de cisaillement par une faille et de l'endommagement d'un forage suite au passage d'une onde sismique ?
- 12- La société Lithium France m'a indiqué qu'en cas de séisme ou catastrophe naturelle de nature à impacter le voisinage et leurs habitations respectives que la législation en France avait été nouvellement modifiée et qu'à présent la charge de la preuve des dégâts occasionnés, revenait à l'assureur du porteur de projet pour des indemnités et réparations à diligenter consécutives à ces « désordres ». Un mémoire ou document à ce sujet doit m'être adressé, notamment en vue de permettre de rassurer les populations toutes inquiètes dans un environnement local ayant vécu et même parfois subis ces tremblements et les conséquences qui en découlent.
- 13- La société Lithium France est-elle en mesure de justifier une garantie bancaire dans l'hypothèse d'une situation économique qui ne lui permettrait plus de maintenir et poursuivre son activité, mais aussi d'en assurer le total démontage sur le site à horizon des prochaines décennies, et ce afin de ne pas laisser une éventuelle friche industrielle au jour d'un départ volontaire ou contraint ?

c- OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

L'enquête publique est destinée essentiellement à informer et provoquer une participation du public dans le cadre d'un projet susceptible d'intéresser d'une part les résidents de la communauté de commune du Hattgau, mais aussi celles et ceux qui y exercent leurs activités professionnelles susceptibles d'impacter notamment la commune de Schwabwiller en

particulier, compte tenu de sa proximité immédiate au regard du projet concerné, sur les aspects de la construction de cette unité de géothermie et de l'extraction de ses ressources en Lithium, des déplacements, et du devenir d'un projet industriel d'importance sur une surface d'un emplacement de 4,40 ha actuellement classé en zone A (agricole)

A noter que la participation du public a été relativement faible, bien qu'un nombre significatif de contributeurs ont pu se renseigner en se rendant sur le Registre Dématérialisé et y laisser des contributions telles que visées ci-dessus.

Vous pourrez noter, que la quasi-unanimité des contributions enregistrées se sont prononcées de manière négatives sur le projet de déclassement de la zone concernée, pour différentes raisons toutes semblant légitimes en l'état, comme évoquées dans leurs courriers.

En vue de tenir compte des éléments de réflexion remis par les contributeurs, et afin de me permettre de rédiger les conclusions dans ce dossier de manière la plus objective, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me formuler par écrit vos remarques, observations et précisions concernant les points évoqués ci-dessus et plus généralement de porter à ma connaissance tout élément qui serait susceptible de m'éclairer dans le cadre de la bonne instruction et rédaction des avis et conclusions à donner dans ce dossier.

J'attire votre attention sur l'importance de me communiquer votre mémoire en réponse, au plus tard dans un délai de 15 jours, soit pour la date indicative du lundi 03 février 2025.

En vous remerciant pour vos diligences, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Alain LEVY
Le Commissaire enquêteur.

Mardi 21 janvier 2025 Sur 19 pages + Annexes par courriel.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Lévy', enclosed within a large, stylized oval scribble.